Envoyé en préfecture le 19/08/2025
Reçu en préfecture le 19/08/2025
Publié le
ID : 025-200023075-20250717-DEC_2025_55-AU

Pays de Maîche
Communauté de Communes

DÉCISION N°55-2025

Objet : Contrat prestations services avec 7Partners (marque EPSA TAX)

Le Président,

- **Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n° 2020-28 du 10 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions, de passer avec des tiers, publics et privés, toutes conventions nécessaires à l'exercice des missions de la Communauté de Communes du Pays de Maîche, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **Vu** la nécessité de conventionner avec 7Partners,

DÉCIDE

- De signer le contrat de prestation de services avec 7PARTNERS (marque EPSA TAX) pour l'accompagnement de la CCPM à la recherche de financement de projet.

La prestation est une mission de conseil en financement de projet portant notamment sur les dispositifs publics dans les différents échelons territoriaux (Fonds européens, l'Etat et ses agences, Régions, Départements, etc...) et privés.
Le prestataire identifie les optimisations possibles, effectue des préconisations et les met en œuvre après validation du client.

Déroulement :
Communication d'information et de documents (entretiens)
Identification des dispositifs de financement applicables
Assistance à la mise en œuvre
Suivi des dossiers déposés

La rémunération du prestataire sera basée sur les montants validés par les différents organismes sollicités suite à l'intervention du prestataire sur les années couvertes par le contrat. Elle représente 18% du montant de chaque aide ou subvention obtenue.

Fait à Maîche, le 17 juillet 2025

Franck VILLEMAIN,
Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Pays de Maîche

Transmise en Sous-Préfecture le :

Communauté de communes du Pays de Maîche
24, rue Montalembert 25 120 Maîche
Tél: 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

250717_Dec_PC_2025_55_Signature contrat prestation services EPSA